



Fiche d'information

La violence à l'encontre des femmes et des filles est la violation des droits de l'homme la plus répandue et la mieux tolérée. On la trouve partout : à la maison, à l'école, dans la rue et **au travail**. Quelques pays seulement fournissent une protection contre la violence basée sur le genre (VBG) sur le lieu de travail. Une Convention de l'OIT comblerait ce vide!

Une proposition est actuellement débattue à l'OIT pour convenir d'adopter une Convention sur la violence basée sur le genre. Cependant, nous devons convaincre une majorité des membres de l'organe directeur de l'OIT de soutenir l'adoption d'une Convention.

Intimidation, menaces et maltraitance

❑ Près de 65% des femmes travaillant dans le secteur des médias ont été victimes d'intimidation, de menaces ou de maltraitance dans le cadre de leur profession.

La plupart de ces actes d'intimidation se déroulent sur le lieu de travail

- ❑ Près de 45% de ces attaques ont été commises par un chef ou un superviseur: abus de pouvoir/d'autorité
- ❑ La plupart de ces actes d'intimidation se déroulent sur le lieu de travail
- ❑ Couvrir l'intimidation, les menaces et la maltraitance
- ❑ Plus de la moitié (58%) ont signalé les actes à leurs employeurs
- ❑ Moins d'un cas sur cinq (17%) a été signalé à la police
- ❑ Moins d'un quart (23%) a été signalé à une autre autorité

Violence physique

❑ Presqu'un quart (22%) des femmes travaillant dans le secteur des médias ont été victimes de faits de violence physique au travail. Le plus

souvent, les femmes attaquées sont poussées, bousculées et agressées ou menacées avec un objet ou une arme.

❑ 35% des cas de violence physique ont été signalés à la police.

❑ Un certain nombre des incidents impliquant une violence physique se sont déroulés lorsque les femmes couvraient des manifestations (soulèvements arabes).

Violence sexuelle

❑ 14% des femmes travaillant dans le secteur des médias ont été victimes d'actes de violence sexuelle dans le cadre de leur travail. L'acte de violence sexuelle le plus fréquemment signalé est "d'être touchée de manière sexuelle contre sa volonté". 39% de l'ensemble des incidents signalés se sont déroulés sur le terrain

❑ 24% de l'ensemble des incidents signalés se sont déroulés au travail

❑ Près de la moitié (48%) des actes de violence sexuelle signalés ont été commis par quelqu'un appartenant à l'environnement de travail (collègue, chef, superviseur)

❑ Quand les personnes à l'origine de la violence sexuelle sont citées, il s'agit à 96% d'hommes

Près de 45% de ces attaques ont été commises par un chef ou un superviseur: un abus de pouvoir/d'autorité

“De nombreux intervenants indiquent que le harcèlement sexuel est tellement banal que c’est devenu une routine dans leur travail.

Les actes de harcèlement sexuel ont été normalisés dans notre société.

Plusieurs intervenants ont noté un climat d’impunité en ce qui concerne le harcèlement sexuel, où les personnes harcelées sont ignorées.

Seuls le viol et les actes qui causent des dommages physiques importants sont signalés aux autorités”

Plus de trois quarts (81%) des femmes qui ont été victimes d’actes de violence sexuelle ont déclaré ne pas les avoir signalés

Harcèlement sexuel

Près de la moitié (48%) des femmes travaillant dans le secteur des médias ont été victimes de harcèlement sexuel dans le cadre de leur travail. L’acte de harcèlement sexuel le plus souvent signalé consiste en “des commentaires concernant la tenue et l’apparence”.

Dans la majorité des cas (42%) le harcèlement sexuel a lieu au bureau, ensuite sur le terrain.

Plus de la moitié des incidents (55%) dont le responsable a été catégorisé ont été commis par un collègue, un chef ou un superviseur.

Dans les cas où les auteurs de harcèlement sexuel sont cités, 94% sont des hommes.

70% des femmes travaillant dans le secteur des médias ont déclaré que leur organisation ne prenait pas de mesures pour garantir leur sécurité.

Au Guatemala, on assassine en moyenne deux femmes par jour.

En Inde, 8 093 cas de décès liés à la dot ont été signalés en 2007. On ignore le nombre de meurtres de femmes et de jeunes filles faussement qualifiés de « suicides » ou d’« accidents ».

En Australie, au Canada, en Israël, en Afrique du Sud et aux États-Unis, entre 40 et 70 % des victimes féminines d’assassinat ont été tuées par leur partenaire intime.

Dans l’état de Chihuahua, au Mexique, 66 % des meurtres commis sur des femmes ont été perpétrés par le mari, le partenaire ou un membre de la famille de celles-ci.

<http://www.endvawnow.org/en/articles/299-fast-facts-statistics-on-violence-against-women-and-girls-.html>